Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_04-DE

DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2ème Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	05
Votants	29

Délibération n°17/07/2025/04
Objet : Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux » : Convention de mise à disposition d'immeubles ruraux entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bourgogne Franche Comté

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_04-DE

Il est rappelé que dans le cadre du projet de réalisation de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux », située sur la commune de Genlis, une enquête publique et une enquête parcellaire ont été menées conjointement par Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or, entre le 11 janvier 2016 et le 27 janvier 2016 inclus.

L'arrêté préfectoral de cessibilité des parcelles au profit de la CCPD a été rendu par le préfet de Côte-d'Or le 6 juillet 2020.

L'ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique a été rendue par le Juge de l'expropriation de la Côte-d'Or le 17 juillet 2020.

Par jugement en date du 5 janvier 2023, le juge a fixé les indemnités concernant les propriétaires des parcelles.

Ainsi, les propriétaires ainsi que les exploitants ayant été indemnisés, il est proposé de confier à la SAFER de Bourgogne-Franche-Comté les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	NR [1]	Surface
La Pandoille au loup	AK	0004	T	25 a 13 ca
	AK	0005	T	52 a 52 ca
	AK	0006	T	1 ha 43 a 20 ca
	AK	0007	T	19 a 41 ca
	AK	0008	T	21 a 17 ca
	AK	0036	S	4 a 82 ca
	AK	0037	P	1 ha 90 a 67 ca
Le bas d'Huchey	AL	0001	T	2 ha 53 a 06 ca
	AL	0015	T	23 a 44 ca
	AL	0017	T	1 ha 34 a 41 ca
	AL	0018	T	1 ha 51 a 71 ca
	AL	0020	T	1 ha 16 a 33 ca
Aux fourneaux	AL	0022	T	48 a 18 ca
	AL	0023	T	1 ha 01 a 03 ca
	AL	0024	T	40 a 49 ca
	AL	0025	T	79 a 39 ca
	AL	0026	T	26 a 33 ca
	AL	0027	T	1 ha 25 a 01 ca
	AL	0028	T	34 a 51 ca
	AL	0029	T	38 a 65 ca
	AL	0030	T	1 ha 50 a 76 ca
	AL	0031	T	1 ha 65 a 34 ca
	AL	0032	T	1 ha 29 a 49 ca
	AL	0033	T	1 ha 61 a 25 ca
	AL	0035	T	28 a 92 ca
Le bas d'Huchey	AL	0070	T	1 ha 43 a 29 ca
	AL	0071	T	1 ha 43 a 89 ca
	AL	0090	T	16 a 30 ca
0081 rue de Huchey	AL	0092	T	45 a 69 ca
TOTAL				26 ha 14 a 39 ca

Légende : T = Terres, S = Sols, P = Prés

Surface totale : 26 hectares 14 ares 39 centiares

Le projet de convention est consenti pour une durée de 6 campagnes, soit du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2031, comportant une possibilité chaque année de mettre fin à la convention sous condition de respecter un préavis de 6 mois.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_04-DE

Le loyer annuel est fixé à 2 614,39 € (Deux mille six cent quatorze euros et trente-neuf centimes).

La Communauté de Communes devra s'acquitter de frais de dossiers à hauteur de 180,00 € (cent quatre-vingts euros) TTC.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Bourgogne-Franche-Comté, propriétés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, sur le site dit « Les Cent Journaux » à Genlis,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER